

Journal pour les familles



BULLETINS

Les enseignants des classes de CP, CE2 et CM1CM2 sont en train de transmettre les bulletins du **1er trimestre en mains propres**... Vous avez déjà reçu ou allez recevoir une proposition de rendez-vous !

Les classes de CE1 donneront les bulletins du 2^{ème} trimestre en mains propres.



Piscine

L'enseignement de la natation est inscrit aux programmes : c'est un enseignement **obligatoire**, au même titre que les maths ou le français.



L'activité piscine est organisée par les services de l'Inspection Académique en modules de 6 mois, du CP au CE2.

Un élève ne peut être dispensé de cet enseignement durablement que sur présentation d'un certificat médical.

Un plan de **mise en sécurité** a été mis en place à l'école, et vendredi dernier, nous avons fait un **exercice d'entraînement** prévu de longue date : **il n'est pas lié aux évènements tragiques que la Nation vient de vivre.**

En cas d'incendie, les enfants doivent **évacuer** les bâtiments rapidement, mais sans panique... Trois **exercices d'évacuation** sont donc faits chaque année !

En cas de risques naturels (tempêtes, inondations, ...), **technologiques** (accident de transport de produits chimiques, ...) ou **autres**, ... les adultes et les enfants doivent se protéger **à l'intérieur des bâtiments** en attendant l'arrivée des secours.

Un exercice de confinement doit être fait chaque année ! Au signal d'alerte, toutes les personnes présentes dans l'école doivent se diriger vers les espaces de confinement prévus dans chacun des bâtiments A et B.

Ces exercices obligatoires servent à valider les *plans de mise en sécurité*, et à donner les **bons réflexes** aux enseignants, aux élèves et aux Parents d'élèves.

En cas d'alerte donnée par les autorités, l'école active le Plan de mise en Sécurité (PPMS) et **ferme ses portes**.

Pour la sécurité de tous, **il faut alors respecter** ces consignes :

 <p>Mettez-vous à l'abri !</p>	 <p>Écoutez la radio (France Inter ou France Info)</p>	 <p>Ne venez pas chercher votre enfant à l'école !</p>	 <p>Ne téléphonez pas ! N'encombrez pas les réseaux.</p>
---	--	---	---



L'alerte...

Elle est déclenchée par le Préfet, par le Maire ou directement par le Directeur de l'école...

...



Pour bien expliquer ce qu'est un plan de mise en sécurité, vous pouvez aller regarder **avec lui** un petit dessin animé sur le **BLOG** de l'école :

<http://larucklin.eklablog.com>

Accès direct :

<http://larucklin.eklablog.com/ppms-plan-particulier-de-mise-en-securite-p952288>